

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2012

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

<u>Nombre de Conseillers élus</u>	:	11
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u>	:	10
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	:	08

Mmes ANDRES Danielle, KERN Germaine, PETER Eliane
MM. KLEIN Yves, ROMINGER Olivier, VALLEE James, RUEFF Francis

Absentes excusés :

- Mme MORRI Myriam donnant procuration de vote à M. VALLEE James
- Melle SCHOENENBERGER Valérie donnant procuration de vote à M. NICKLER Raymond, Maire

Assistait également à la séance Mme ILTIS Katia, Adjoint Administratif.

Le Conseil Municipal désigne M ROMINGER Olivier en qualité de Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour suivant était proposé au Conseil Municipal :

- 01 - Approbation du P.V. du 16 décembre 2011
- 02 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012
- 03 - Réalisation d'un emprunt
- 04 - Convention de Maîtrise d'œuvre de MURA CONCEPT
- 05 - Avis du Domaine
- 06 - Parafoudre de l'église

.../...

- 07 - Location d'un terrain communal de 22a78 au Blosen
- 08 - Bûcher de la St-Jean 2012
- 09 - Aménagement de la Place de Lattre de Tassigny
- 10 - Délégation du Conseil Municipal

N° 01 - Approbation du P.V. du 16 décembre 2011

Ce procès-verbal dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers en exercice est approuvé à l'unanimité.

N° 02 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012

Préalablement au vote du Budget Primitif 2012, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011, à savoir :

Chapitres des dépenses d'investissement.	Dépenses d'investissement votées en 2011	25 % des dépenses globales d'investissement de 2011
21	14 900,00 €	3 725,00 €
23	302 570,00 €	75 642,50 €
TOTAUX	317 470,00 €	79 367,50 €

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2012.

Le Conseil Municipal, interrogé à ce sujet, accepte unanimement cette demande.

.../...

N° 03 - Réalisation d'un Emprunt

Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents investissements prévus pour 2012 (voirie et bâtiment) et informe que les taux de subventions escomptés sont de plus en plus faibles ; d'où un autofinancement important à prévoir pour financer ces dépenses.

Il remémore également au Conseil l'état actuel de la dette communal au 01.01.2012

Le Maire communique alors à l'Assemblée les propositions de la Caisse d'Epargne et de la Société Générale pour un éventuel emprunt de 150 000.00 € remboursable sur 10 ou 15 années.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil Municipal :

- accepte unanimement de réaliser un emprunt de 150 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace
- prend bonne note qu'à partir du 30 mai 2012, les remboursements auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace représenteront un amortissement trimestriel constant de 2 500.00 € au taux de 4.58% pendant 15 années
- autorise le Maire à signer le contrat de prêt relatif à l'emprunt en question ainsi que tous les documents y relatifs.

N° 04 - Convention de Maîtrise d'œuvre de MURA CONCEPT

Le Maire soumet à l'Assemblée l'avant projet détaillé des travaux de l'église sur la base desquels les honoraires de la maîtrise d'œuvre du bureau d'Etudes MURA CONCEPT sont calculés.

Le total des travaux s'élevant à 144 262.35 € H.T. soit 172 537.77 € T.T.C, les frais de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 12 940.33 € (7.5 % du montant des travaux).

Invité à se prononcer sur le nouveau montant des honoraires de MURA CONCEPT , le Conseil Municipal accepte unanimement ce montant de 12 940.33 € T.T.C. et charge le Maire du règlement des honoraires dû selon l'échéancier prévisionnel des paiements.

.../...

N° 05 - Avis du Domaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que cette dernière l'avait chargé de solliciter le service du Domaine de COLMAR afin de régler un problème de sécurité routière et de circulation sur le ban communal (dans le premier tournant de la rue du Buhlebel).

Ce service a réalisé sa visite le 20 décembre 2011 et a communiqué son avis le 2 janvier dernier.

La détermination de valeur vénale actuelle a ainsi été déterminée soit :

- 39 440,00 € pour la maison
- 3 200,00 € pour la grange attenante à la maison
- 39 960,00 € pour le jardin assimilé à un terrain à bâtir constructible mais affecté par une servitude de protection de la zone de captage
- 816,90 € pour la futaie résineuse située à l'arrière de la maison

Le total de cette détermination est ainsi arrondi à 83 400,00 €

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations et constate qu'il ne peut se prononcer au sujet de ce dossier, faute de moyens financiers, pour solutionner ce problème de sécurité routière.

N° 06 - Parafoudre de l'église

Le Maire informe l'Assemblée que lors de l'une des réunions de chantier il a été constaté que les câbles de liaison entre la cime du clocher et la terre étaient fortement corrodés et que les points d'ancrage manquaient sur $\frac{3}{4}$ de la longueur du parafoudre.

Les entreprises spécialisées contactées ont relevé que le type de parafoudre en place était un modèle radioactif qui ne répondait plus aux normes actuelles et qu'il y aurait lieu de le remplacer (notamment en profitant de l'échafaudage en place pour les travaux de l'église).

Les devis réceptionnés à ce jour se décomposent ainsi :

Entreprises	dépose + base	TYPE 1 (AU TGBT)	TYPE 2 (AUX CLOCHES)	TRANCHEE POUR FOND DE FOUILLE
	Montants € H.T.			
PROTIBAT	8 248.00	845.00	598.00	12 240.00
SAP	5 178.00	1 150.00		

La troisième offre n'est pas encore parvenue en Mairie ; aussi, le Conseil ne se prononce pas définitivement à ce sujet sur le choix du prestataire mais se prononce favorablement quant aux travaux de mise aux normes de ce parafoudre pendant les travaux de réfection de l'église afin de profiter de l'échafaudage et de réduire ainsi le coût final de cette opération de remplacement.

N° 07 - Location d'un terrain communal de 22a78ca au Blosen

Le Maire rappelle à l'Assemblée que M. HANS Serge a souhaité louer des terres sur le ban communal pour y faire paître ses animaux et que la Commissions Communale de la Forêt et de l'Agriculture accepterait de lui louer les terres ci-après désignées :

Section	Parcelle	Lieu-dit	surface	Délimitations
06	02	Blosen	00ha22a78ca	les limites de la parcelle

Le Conseil Municipal interrogé à ce sujet :

- accepte de louer les terres précitées à M. HANS Serge pour une durée de 9 ans à compter du 01.03.2012
- fixe le prix de la location à 5,00 € par an les 5 premières années
- fixe le prix de la location à 23.10 € par an les 4 années suivantes accepte le projet de bail présenté
- charge la Commission Communale de l'Agriculture et de la Forêt de dresser l'état des lieux de cette parcelle.

.../...

N° 08 - Bûcher de la St-Jean 2012

Le Maire informe l'Assemblée qu'aucun Conscrit ne s'est manifesté pour la Construction d'un bûcher de la St-Jean en 2012 et qu'aucune Association ne désire ériger ce bûcher pour 2012.

Le Conseil en prend bonne note.

N° 09 - Aménagement de la Place de Lattre de Tassigny

Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la réfection de l'étanchéité du pont de la place de Lattre de Tassigny et afin de se mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité permettant la circulation des personnes à mobilité réduite, il serait opportun :

- de déplacer les parapets en pierre massives et
- de placer des réservations pour des réseaux secs (éclairage public, téléphone, télédistribution)

La D.D.T. a estimé ces travaux, en date du 18 janvier 2012, à 11 750.00 € H.T. soit 14 053.00 € T.T.C.

Invité à se prononcer à ce sujet, le Conseil :

- - approuve unanimement ces travaux de mise aux normes d'accessibilité à cette place
- - définit le plan de financement prévisionnel ainsi :

Montant travaux H.T.	<u>11 750.00 €</u>
▪ Subvention du Conseil Général	4 700.00 €
▪ Autofinancement	7 050.00 €

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à ces travaux au B.P. 2012
- charge le Maire de la suite à donner à ce dossier.

.../...

N° 10 - Délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire rend compte des travaux et des attributions qu'il a exercés par délégation du Conseil à savoir

- acceptation de l'avenant N° 2 au lot n° 3 -couverture-zinguerie- 1^{ère} tranche, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture et des façades de l'Eglise St-Jean-Baptiste de MOLLAU proposé (pour la fourniture et la pose d'une échelle garde-neige en zinc sur la toiture de l'église) par l'entreprise NICOLAS de COLMAR pour un montant de 342.00 € H.T. soit 409.03 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve unanimement cette décision.

Divers et communications

Bilan de la Réception du Nouvel An 2012

Le bilan de cette réception du Nouvel An 2012 est positif
Il a été relevé une participation nettement en baisse de la population et des sociétés ainsi que des nouveaux arrivants
La réception de 2013 est fixée au 6 janvier

Déclassement d'un chemin

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré MM. CHATELIN et HEINTZMANN au sujet du déclassement éventuel du Hohlawag suite à la demande des deux intéressés

Il rappelle que les frais du géomètre M. PRETRE NICOLAS de CERNAY s'élèveraient à 1214.06€ T.T.C. (pour l'établissement du P.V. d'arpentage, les croquis, les opérations administratives, le livre foncier, le recalage des limites)

Les frais de notaire pour l'établissement de baux emphytéotique (pour la location de ces surfaces aux intéressés) ne sont bien sûr pas inclus dans ce montant de 1 216.04 € et viendraient en supplément

.../...

MM. CHATELIN et HEINTZMANN ont affirmé à M. le Maire ne pas vouloir dépenser plus de 800.00 € chacun (prix de location, frais de notaire et de géomètre y compris) de ce fait l'éventuelle signature de baux emphytéotiques est largement compromise)

Le Conseil lui serait favorable à la location par bail emphytéotique à ces deux demandeurs mais dans le cas où cette location ne pourrait se concrétiser le conseil prend note qu'une solution serait à trouver rapidement pour l'écoulement des eaux de ruissellement (dans le Hohlawag)

Le Maire s'engage à prendre contact avec Me KEMPKE et M. PRETRE Nicolas pour négocier des tarifs moins onéreux.

Investissements 2012

Le Maire informe le Conseil qu'il a ébauché un B.P. 2012 et que Mme la Trésorière a donné son aval.

Une première liste de travaux d'investissements a été répertoriée.
Des réunions de travail auront lieu à ce sujet.

Vœux 2012

Le Maire communique les vœux de la famille Ey de MOLLAU.

Mise à disposition

Le Maire informe l'Assemblée qu'un accord est en cours de négociation avec la Commune d'ODEREN pour une mise à disposition d'un Adjoint Administratif auprès de cette Commune pour une durée de 40% de sa durée hebdomadaire de travail.

Cette Commune est en effet à la recherche d'un Adjoint Administratif pour cette durée de travail.

.../...

Cette mise à disposition débuterait au 1^{er} avril 2012 pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, avec un maximum de 3 années.

Sortie de fin de mandat

Le Maire propose aux Conseillers de créer une cagnotte à alimenter chaque mois par les Conseillers pour programmer financièrement une éventuelle sortie commune des élus en fin de mandat (en janvier 2014) .

Les Conseillers en prennent bonne note.

Permanence à la plate forme de déchets

Il est rappelé aux Conseillers de retourner leur planning de permanences à la plate forme de déchets.

Clôture de la séance à 22 h 15